

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Communes reconnues
		Viticulture : 72 communes : Arnas, Beaujeu, Beauvallon, Belleville-en-Beaujolais, Bessenay, Bibost, Blacé, Cercié, Chabanière, Chambost-Allières, Chaponnay, Charentay, Charly, Chénas, Chiroubles, Claveisolles, Communay, Corcelles-en-Beaujolais, Cours, Courzieu, Cublize, Denicé, Dracé, Échalas, Givors, Grandris, Grigny, Irigny, Juliéas, Lamure-sur-Azergues, Lancié, Lantignié, Le Perréon, Loire-sur-Rhône, Marchamp, Marennes, Meaux-la-Montagne, Millery, Montagny, Montmela-Saint-Sorlin, Mornant, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnier-Durette, Riverie, Rivolet, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Étienne-des-Ouillères, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Lager, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Vincent-de-Reins, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Savigny, Sérezin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Taluyers, Taponas, Ternay, Thizy-les-Bourgs, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard, Vernaison, Villié-Morgon.
69-Rhône (RC)	Gel du 26 au 30 mars 2026	10 communes : Chasselay, Chazay-d'Azergues, Dardilly, Les Chères, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Morancé, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Jean-des-Vignes.
74-Haute-Savoie (RI)	Orage (grêle) de juin à août 2026	18 communes : Andilly, Archamps, Beaumont, Cercier, Cernex, Collonges-sous-Salève, Contamine-Sarzin, Copponex, Chavannaz, Feigères, Jonzier-Épagny, Marliz, Minzier, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Vers, Viry.
87 – Haute-vienne (RI)	Excès de pluies : janvier à février 2026	1 commune : Flavignac.
11-Aude (RI)	Vent du 24 août 2026	2 communes : Pomas, Saint-Hilaire.
32-Gers (RI)	Orage (grêle) du 10 et 15 mai 2026	64 communes : Antras ; Arblade-le-Bas ; Arblade-le-Haut ; Aubiet ; Auch ; Auradé ; Barcelonne-du-Gers ; Beaumarchés ; Belmont ; Biran ; Blanquefort ; Caillavet ; Castelnau d'Auzan Labarrère ; Castelnavet ; Castex ; Castillon-Debats ; Castillon-Massas ; Castillon-Savès ; Castin ; Cazaux-Savès ; Dému ; Endoufielle ; Frégouville ; Homps ; Jegun, L'Isle-Jourdain ; Labastide-Savès ; Lanne-Soubiran ; Lavardens ; Lelin-Lapujolle ; Lias ; Lupiac ; Luppé-Violles ; Marestaing ; Mérens ; Monferran-Savès ; Monfort ; Montestruc-sur-Gers ; Nogaro ; Ordan-Larroque ; Peyrusse-Massas ; Pomplac ; Préchac ; Préchac-sur-Adour ; Preignan ; Prénégan ; Riguepeu ; Roquebrune ; Roquefort ; Roquelaurie ; Saint-Jean-Poutge ; Saint-Lary ; Saint-Martin-d'Armagnac ; Sainte-Christie ; Sainte-Christie-d'Armagnac ; Sainte-Gemme ; Sainte-Marie ; Sarrazan ; Sarrant ; Seysses-Savès ; Tasque ; Urgosse ; Vic-Fezensac.
81-Tarn (RI)	Orage (grêle) avril, mai 2026	78 communes : Aguts, Albi, Amarens, Ambialet, Assac, Bernac, Brens, Cadalen Cagnac-les-Mines, Carlus, Carmaux, Castanet, Castelnau-de-Montmiral, Cordes-sur-Ciel, Courris, Curvalle, Damiatte, Dénat, Florentin, Le Fraysse, Gaillac, Le Garric, Garrigues, Grazac, Labessière-Candail, Lagardiolle, Lamillarié, Lasgrais, Lautrec, Lescure-d'Albigeois, Lisle-sur-Tarn, Lombers, Lugan, Marnaves, Marzens, Mézens, Milhars, Miolles, Mirandol-Bourgnounac, Montgey, Montrosier, Moularès, Orban, Pampelonne, Paulinet, Péchaudier, Peyrole, Poulan-Pouzols, Prades, Puéchoursi, Puybégou, Puyelsi, Puy-laurens, Rabastens, Réalmont, Le Riols, Rivières, Rosières, Terre-de-Bancalié, Saint-André, Saint-Cirgue, Sainte-Gemme, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Jean-de-Marcel, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saint-Sulpice-la-Pointe, Saussenas, Senouillac, Le Sequestre, Sorèze, Téco, Teillet, Teyssode, Trébas, Valderies, Vénès, Villefranche-d'Albigeois.
82-Tarn-et-Garonne (RI)	Orage (grêle) mai à août 2026. Températures élevées : Juin à septembre 2026	3 communes : Albias, Negrepelisse, Cazes Mondenard.
04-Alpes-de-Haute-	Sécheresse printemps été 2026	Apiculture: ensemble du département.

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues	Part des pertes occasionnées par des aléas non éligibles à l'ISN
		• Arboriculture : framboise, poire, pomme à cidre, pomme, pomme variétés spécifiques • Autres productions : houblon, persil, pissenlit		
53 - Mayenne - RI	Sécheresse : Juin à Septembre 2026.	• Grandes cultures : maïs, pommes de terre, quinoa, tournesol • Légumes : betteraves, carottes, céleri rave, fraises, haricots verts, oignons, radis, salades • Arboriculture : noisettes, noix, pommes et poires de table et à cidre • Autres productions : persil	Département en entier	Favorable, sous condition d'examen et de fixation ultérieurs du taux de perte non climatique au cours de la prochaine CODAR
72 - Sarthe - RI	Températures élevées : Du 17 au 30 juin 2026 Du 4 au 19 juillet 2026.	• Grandes cultures : Luzerne semences, Maïs, Soja, Sorgho, Tournesol et leurs semences • Arboriculture : châtaignes, noisette, noix, pommes	Département en entier	Favorable, sous condition d'examen et de fixation ultérieurs du taux de perte non climatique au cours de la prochaine CODAR
85 - Vendée - RC	Températures élevées : Juin et juillet 2026. Sécheresse : de juin à août 2026	• Grandes cultures : tournesol, sorgho, maïs grain, soja, chanvre, sarrasin, méteil, quinoa, pois chiche, pommes de terre * Semences et porte-graines : trèfle porte graine, luzerne porte graine • Légumes : poireaux, betteraves, carottes, haricots (verts rouges, sec, demi-sec), courges, courgettes, ail, oignons et échalotes, choux, céleri-rave, panais, tomates, salades • Viticulture : AOP Fiefs Vendéens, muscadet et gros plan, IGP Val de Loire et vins sans IG • Autres productions : oeillettes, houblon, lupin (fleur), persil, soucis	Département entier	Favorable, sous condition d'examen et de fixation ultérieurs du taux de perte non climatique au cours de la prochaine CODAR
04 - Alpes de Haute- Provence - RI	Sécheresse : Printemps-été 2026. Températures élevées : Printemps-été 2026.	• Arboriculture : Amandes, Abricots, Coings Nectarines, Pêches, Prunes, Pomme et pommes à variétés spécifiques, Poires, cerises • Autres productions (PPAM) : Lavandin, Miel	Apiculture : ensemble du Département Arboriculture : 16 communes Autres productions (PPAM) : 4 communes	Favorable, sous condition d'examen et de fixation ultérieurs du taux de perte non climatique au cours de la prochaine CODAR
04 - Alpes de Haute- Provence - RI bis	Orage (grêle) : Printemps-été 2026. Sécheresse : Printemps-été 2026.	• Grandes cultures : Orge, Blé, Avoine, Triticale , Lentilles, Pois Chiches , Soja , Sorgho, Pommes de terre • Viticulture : Vigne • Légumes : Ail, Salades, Courges, Courgettes, Melons, Oignons, Pastèques, Potirons, Tomates, fraises, haricots • Arboriculture : Amandes, Cerises, Pêches , Pommes, Poires, Nectarines, Abricots, Olives, cassis, framboises, groseilles, mûres, coings, prunes • Autres productions : Lavandin, Sauge, Plants horticoles (Osmanthus, Prunus, Vitea, Malus, Hosta, Agapanthus, Vitis, Cordylone, Choisya, Loropetalum, Ceanothus, Lycium, Pittosporum, Punica, Caryopteris, Spiraea, Acer, Euonymus, Physocarpus, Salvia, Lavandula, Helichrysum, Cistus, Cornus, Elaeagnus, Forsythia, Philadelphus, Photinia, Potentilla, Salix, Trachelospermum, Viburnum, Weigela, Eucalyptus, Syringa, Viburnum, Buddleja, Melaleuca, Chamelaucium, Convolvulus, Euphorbia, , Senecio, Alstroemeria, Hibiscus, Rosmarinus, Canna, Hemerocallis, Salvia, Jacobinia, Hosta, Lilium, Rosiers buissons, Rosiers paysagers, Rosiers tiges, Rosiers demi-tiges, Rosiers grimpants, Rubus, Phlox, Achillea, Echinacea, Gaillardia,	43 communes	Favorable, sous condition d'examen et de fixation ultérieurs du taux de perte non climatique au cours de la prochaine CODAR